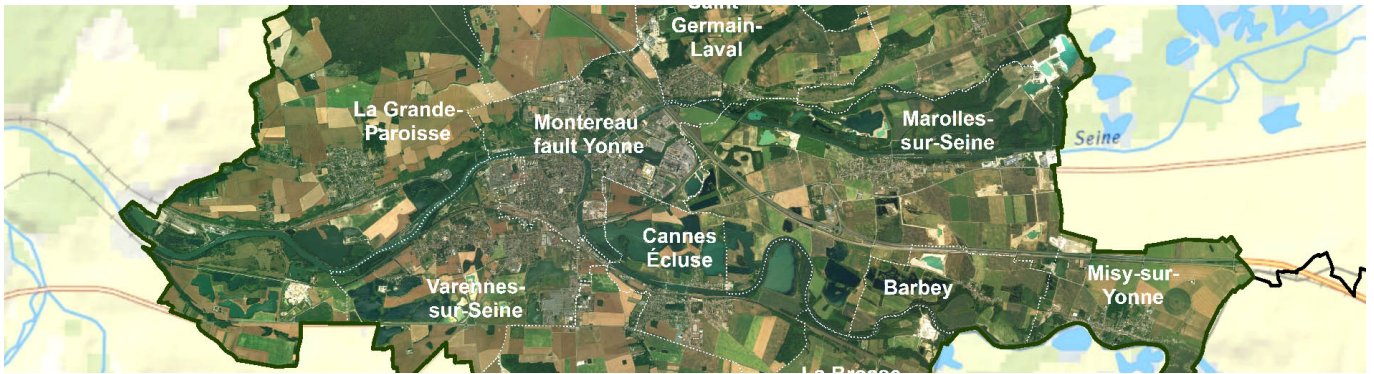
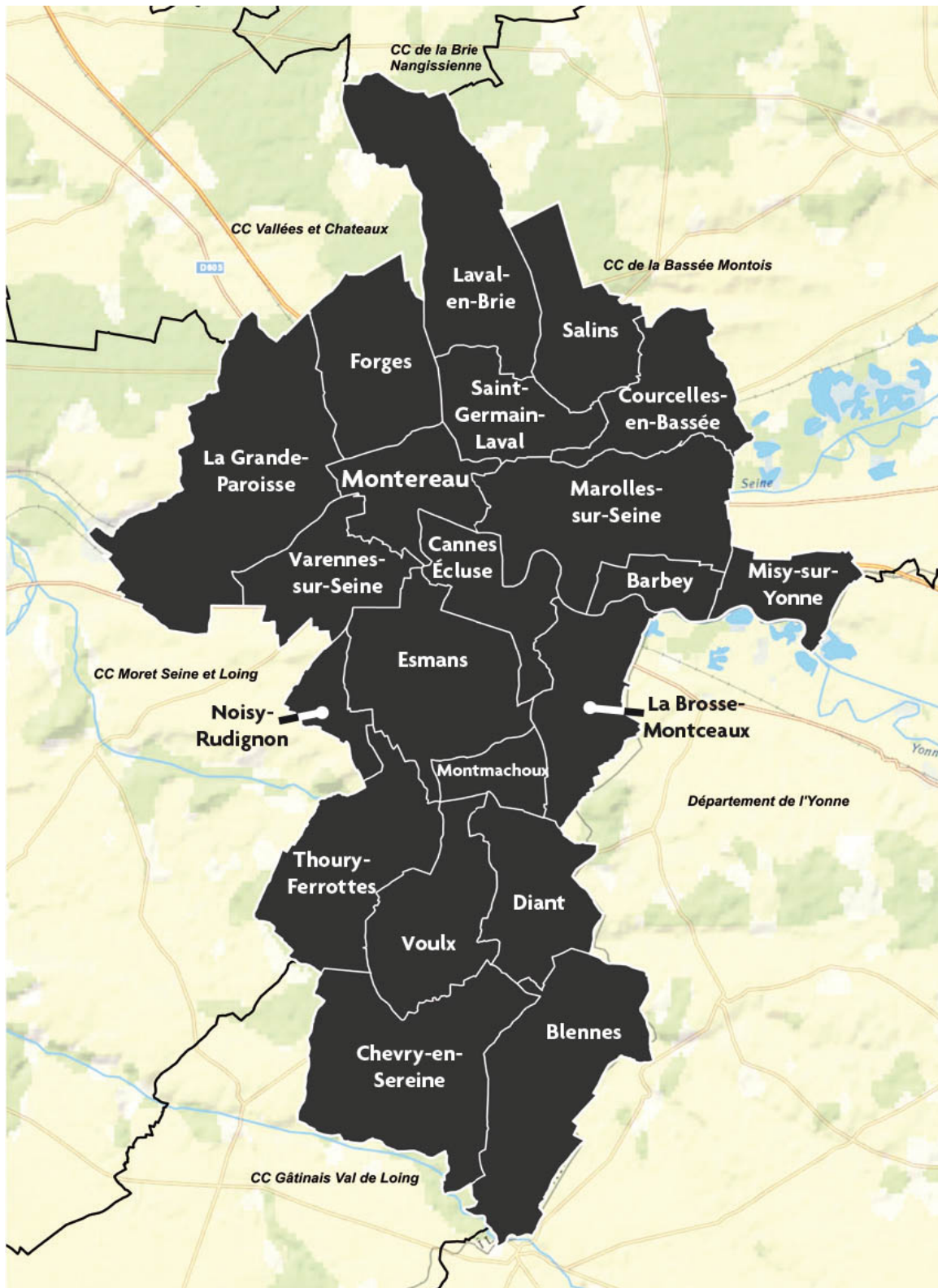


Longue vie au Pays de Montereau !





Bye bye la CC2F, bonjour la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM). Depuis le 1^{er} janvier 2017, notre territoire regroupe 21 communes pour une population de 39 869 habitants. Un événement majeur pour notre intercommunalité qui voit ainsi son développement s'accélérer.

Loi «notre»

L'élément déclencheur ? La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 qui prescrit le regroupement des communautés de communes. Le législateur a notamment souhaité que le périmètre des nouveaux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) soit en cohérence avec les bassins de vie. Celui de Montereau s'étendant jusqu'au sud de la Communauté de Communes du Bôcage Gâtinais (CCBG) pour des questions d'emploi, d'offre de services publics (hôpital...), d'offre commerciale, les élus de ces territoires ont décidé de nous rejoindre, exceptée la commune de Flagy qui a préféré intégrer la CCMSL. Bienvenue donc à Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Montmachoux, Noisy-Rudignon, Thoury-Ferrottes et Voulx. Et surtout longue vie à la Communauté de Communes du Pays de Montereau. Le 1^{er} conseil communautaire aura lieu le 20 février prochain.

Les compétences de la CCPM

- 1) Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- 2) Développement économique
- 3) Promotion du tourisme
- 4) Collecte et traitement des déchets ménagers
- 5) Aire d'accueil des gens du voyage
- 6) Eau potable
- 7) Assainissement collectif et non collectif
- 8) Voirie d'intérêt communautaire
- 9) Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire
- 10) Protection et mise en valeur de l'environnement
- 11) Mutualisation des services